



fiche d'inscription

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel

Instrument :

Professeur / horaire :

Règlement des cours et de la cotisation pour 2024/2025

Les cours individuels (28 séances d'1/2h) seront à payer en totalité à l'inscription et avant le début des cours. Le tarif est de 440€ + 20€ de cotisation par famille. Pas de remboursement en cas d'abandon sauf cas exceptionnel. Chèques libellés au nom de : ASSOCIATION CONTRETEMPS.

Règlement de la cotisation : 1 chèque d'un montant de 20€ par famille mis en banque en Septembre.

+ au choix (merci de cocher la case correspondante)

Règlement des cours en 6 chèques de 73.33 € mis en banque en : octobre, décembre, janvier, Mars, Avril , Juin

Règlement 3 chèques de 146.67€ mis en banque en : octobre, janvier, avril

Règlement 1 chèques de 440 € mis en banque en : octobre

Règlement chèques vacances pour un montant de 440€

Règlement chèques vacances.....€ complétés par chèques bancaires.....€

mis en banque en 1 fois soit 1X.....€ (octobre), 3 fois soit 3X.....€ (octobre, janvier, avril) 6 fois soit 6X.....€ (octobre, décembre, janvier, mars, avril , juin)



NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Instrument : _____ Professeur : _____ Heure :

Nous sommes une association indépendante de loi 1901 qui propose des activités musicales encadrées par des professionnels.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR :

IV LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Art 4-1 Les membres s'engagent à respecter les statuts et le règlement intérieur.

Art 4-2 Chaque élève évolue à son rythme, l'objectif étant de prendre plaisir à jouer et s'épanouir dans la pratique musicale.

- la participation aux auditions des Cafés Musicaux est souhaitable, les auditions faisant partie de l'apprentissage.
- l'accès aux Ateliers Collectifs est possible si le niveau de l'élève souhaitant s'intégrer à cet ensemble le permet.

Art 4-3 Il appartient aux parents d'assurer ou de faire assurer la surveillance de leur enfant en dehors des heures de cours et de vérifier la présence du professeur avant de le quitter.

Art 4-4 Après inscription, **il ne sera effectué aucun remboursement pour abandon provisoire ou définitif, sauf situation exceptionnelle qui pourrait être prise en compte sur demande avec justificatif.**

Je certifie avoir lu l'extrait du règlement intérieur ci-dessus concernant les membres de l'Association et je m'engage à respecter son application.

AVERTISSEMENT

Suite à de nombreuses tentatives de « Fishing » via internet, nous rappelons qu'il appartient à **chacun de faire preuve de discernement face à des messages incongrus ou opaques.** CONTRETEMPS vous contactera exclusivement en français et pour un objet en rapport avec l'Association ou son but, à savoir « la Musique ».

Nous déclinons toute responsabilité concernant les contenus et conséquences de ces messages.

J'accepte la publication de photos prises dans le cadre des activités de l'association dans la presse ou sur le site internet de l'association.

* Oui

* Non

Brandérion le : _____ 2024

Signature :